

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **30, avenue Hazelwood** et portant sur l'objet suivant :
 - Demande de modification de la véranda et du balcon arrière dans le but d'agrandir la résidence ce qui déroge de 1% à la couverture au sol maximale de 40% prescrite dans la grille RA-15 du Règlement de zonage 1177, dépassant de 3,5 m2 le maximum permis de 111,5 m2. L'agrandissement sur pilotis est inclus dans le calcul de la couverture au sol puisqu'il est considéré comme sur des fondations.
- 2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, le 1^{er} juin 2020** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° **QU'EN** vertu de l'Arrêté ministériel 2020-008, cette séance du conseil devra se tenir à huis clos;
- 4° **QU'IL** sera possible d'assister à distance à cette séance via la webdiffusion en direct du conseil, accessible via le site internet de l'arrondissement;
- 5° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande.
- 6° **QUE** le Conseil d'arrondissement a, à sa séance du 14 mai 2020, autorisé la présentation de cette demande et décrété une période de consultation écrite de 15 jours, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033;
- 7° **QUE**, par conséquent, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre aux fins de cette consultation écrite de deux façons :
 - en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca,
 - en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'attention du Secrétariat d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 4R2.

Toute lettre et tout courriel devra être reçu par le Secrétariat d'arrondissement **au plus tard le 30 mai 2020, à minuit.**

- 8° **QUE** tout commentaire écrit reçu dans le cadre de la consultation écrite sera lu publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour;
- 9° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 514 495-6234.

Montréal, le 15 mai 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

